**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des

informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 62 (1974)

**Heft:** 7-8

Artikel: Nos enfants, les consommateurs de demain : assemblée générale de la

**FRC** 

Autor: S.Ch.

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-273790

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 17.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# La page de l'achèteuse

# Qualité des eaux minérales et bouteilles plastiques

L'eau du robinet a un goût de chlore. Oui, mais l'eau minérale est moins pota-ble, même si son goût paraît meilleur. Et quant aux bouteilles en plastique, elles permettent une prolifération de germes. Ces avis, discutés, disputés, sont-ils fondés? Une députée genevoise, Mme Amélia Christinat (Soc.) a posé la question en ces termes au Conseil d'Etat genevois:

«Un grand hebdomadaire français connu pour la sûreté de ses informations, vient de publier une enquête sur ce qu'il appelle "la pollution en bouteilles plastiques,, On peut y lire, notamment, que certaines eaux miné-rales françaises ont été déclarées non ootables, selon les normes allemandes, par l'Institut d'hygiène de Gelsenpar l'Institut a nygiène de Gesen-kirchen, et le seraient également selon les normes françaises, si elles n'avaient pas été classées comme eaux miné-

rales.

» En plus qu'elles ne sont pas potables, ces eaux sont vendues dans des bouteilles en plastique où la prolifération des germes est de 7 à 12 fois plus grande que dans les bouteilles en

verre.

» Plusieurs de ces eaux minérales

» Plusieurs de ces eaux minérales

notre canton — l'une d'entre elles est
même recommandée pour les bébés —

je pose au Conseil d'Etat la question

suivante : « Les contrôles effectués à

Genève confirment-ils les constatations
faites en Allemagne et en France, et,
it el était le cas, quelles mesures

si tel était le cas, quelles mesures si tel était le cas, quelles mesures entend prendre le Conseil d'Etat pour protéger la santé de la population?»

#### RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT 8 mai 1974

#### Remarque préliminaire

Le problème de la qualité bactério-logique de l'eau minérale livrée en emballage plastique se pose depuis un certain nombre d'années déjà, aussi bien en Suisse que dans les pays limitrophes.

Réglementation fédérale Il convient en premier lieu de faire mention de l'ordonnance fédérale sur les denrées alimentaires (ODA). sur les denrées alimentaires (ODA). En application des articles 260 et 270 de cette ordonnance, le service fédéral de l'hygiène publique émet un certain nombre de prescriptions concernant les eaux minérales en bouteilles de plastique. Ainsi, une eau minérale plate ne doit contenir au maximum que 10 000 germes banals par millilitre.

Elle ne doit contenir ni coliformes Eule ne doit contenir ni coliformes, ni entérocoques, ni salmonelles qui sont, ou peuvent être, des germes pathogènes. Ces prescriptions sont également celles recommandées par le manuel suisse des denrées alimentaires, en son chapitre 56 B/10.

blique exposait, le 6 août 1974, que l'eau minérale embouteillée présentait parfois, à l'examen, un nombre assez élevé de germes banals inoffensifs au centimètre cube. Cette remarque est générale et s'applique aussi bien aux eaux contenues dans du verre que dans du plastique. Cependant, la prolifération des germes est plus rapide dans les bouteilles en plastique, toutes cho-ses étant par ailleurs égales.

Il convient de relever que l'origine de tels germes est bien souvent la source elle-même; en effet, l'on y décèle toujours, à l'émergence des roches, des bactéries banales inoffensives. Si leur nombre est faible, il n'est jamais nul (1 à 10 par centimètre cube, par exemple). Les germes vont proliférer lors du stockage de l'eau en bouteilles. La vifesse de cette prolifération est liée à la température du stockage. Si l'on observe ce phénomène également dans les bouteilles de verre, il est quantitativement plus imporde tels germes est bien souvent la

il est quantitativement plus impor-tant dans du plastique; la qualité du phénomène est cependant la même dans les deux cas.

d) Il y a quelques années, les autori-tés fédérales avaient fixé des nor-mes maxima, soit 10 000 germes par centimètre cube à une température de 20 degrés centigrades

rature de 20 degres centigrades, Ces directives demeurent cependant difficilement applicables, du fait que les germes présents dans l'eau de source déjà peuvent être plus qu moins nombreux.

Quant à la France, d'où provien nent la plupart des eaux minérales consommées en Suisse, la loi y in-terdit tout traitement, même phy-sique, des eaux minérales; le but est de conserver à ces eaux leur caractère absolument « naturel » et

Ainsi, la France ne connaît aucune Ainsi, la France ne connaît aucune limitation dans la numération glo-bale des germes aérobies dans les eaux embouteillées. Il est cependant démontré que ces germes sont banals et inoffensifs.

Il convient en outre d'insister sur le fair que la présence éventuelle de germes pathogènes n'a jamais été décelee dans les eaux minérales plates contrôlées en Suisse, et à Genève, en particulier. Il n'y a donc aucun élément dangereux dans les eaux minérales, prème dans celles contenues dans

même dans celles contenues dans du plastique, et même si les nor-mes fédérales sont parfois dépas-

mes fédérales sont parfois dépas-sées.
La section de bactériologie du ser-vice fédéral de l'hygiène publique a du reste précisé, dans une lettre adressée aux services cantonaux en date du 8 juin 1973, que la limite peut être portée à 30 000 germes par millilitre, ce pour autant qu'au-cur germe autherdre, ne soit décecun germe pathogène ne soit déce-

#### 2. Situation sur le plan genevois

a) Le laboratoire cantonal de chimie et son service de contrôle des denrées alimentaires procèdent à des rees alimentaires procedent la des vérifications constantes de la qua-lité bactériologique des eaux miné-trales en général. Ce service dresse, chaque année, un tableau compa-ratif de la teneur en germes des eaux sur le marché local. Les exa-mens rejoignent et confirment les constatations faites sur le plan fé-

constatations faites sur le plan fédéral et notamment, que la conservation est moins bonne dans les emballages plastiques.

La sânté de la population n'est pas finise en dangér par ces eaux, car, à Genève, comine allleuris en Suisse, le fait de déceler dans une eau, soit un nombre trop élevé de germies pathlogènes, conduirait à des inestires immédiates et strictes. res immédiates et strictes.

Toutes les analyses faites à l'heure octuelle aboutissent à la même conclu-sion : les eaux minérales plates ven-dues en bouteilles de plastique ne contiennent que des gernes non pathogènes, tels que ceux que l'on absorbe quotidiennement avec nos aliments

Il semble donc inexact d'affirmer que ces eaux sont non potables. Il st cependant exact qu'il existe acti-Il semble donc inexact d'affirmer que ces eaux sont non potables. Il est cependant exact qu'il existe actuel-lement, sur le plan européen, une cer-taine différence entre la qualité bac-tériologique de ces eaux et les nor-mes appliquées ici ou là. Le canton de Genève applique les normes fédérales mentionnées plus

normes fédérales mentionnées plus normes fédérales mentionnées plus haut, mais soumet actuellement le problème au service fédéral de l'hygiène publique, afin qu'il soit résoit dans le cadre du marché suisse, sinon européen; l'on peut envisager, soit une adaptation des normes afin de les rendre plus réalistes, soit un retour généralisé aux bouteilles de verre, avec

conséquences économiques que cela implique

#### TESTS DES CONSOMMATEURS

TESTS DES CONSOMMATEURS

Tant la Fédération romande des consommatrices, dans «Jachète mieux», que l'Association française des consommateurs, dans «Que choisir?», s'accordent à ne relever la présènté que de germes inoffensifs, "aérobes" en quantité 7 à 12 fois justique. Ce qui peut donner à l'eau un goût et une odeur désagréables.

Mais il faut relever que nombre d'eaux minérales contiennent moins de fluor que l'eau du robinet, ce qui peut donné des conséquences fâcheuses pour les petits bébés. Que l'utilisation hérapeutique d'une eau minérale doit être conseillée par un médecin, Qu'il existe des possibilités de contre-indications.

De plus, une bouteille d'eau miné-rale entamée voit proliférer les micro-bes, particulièrement si, par exemple, elle est placée dans une chambre de

Enfin, les associations de consommateurs rappellent que l'eau du robi-net est parfaitement bonne et contrônet est parlatement bonne et contro-lée, qu'un éventuel goût de chlore s'évapore après deux ou trois heures dans une carafe ouverte, et qu'elle coûte cinq cents fois moins cher (chif-fres français) que l'eau en bouteille!

# Nos enfants, les consommateurs de demain ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FRC

natrices tenait son assemblée générale, le 29 mai, à Lausanne. La partie administrative avait lieu le matin, tandis l'après-midi était consacré à un

Rapport de la présidente romande, Mme Mariette Mayor, rapports des présidentes cantonales introduites par la directrice, Mme Yvette Jaggi, tout était hautement intéressant et l'on était très impressionné de tout le travail fourmi par les différents comités locaux et cantonaux, par le secrétàriat central et la direction românde; pour ceux qui ont connu la FRC à ses débuts, ils pouvaient mesurer le chemin parcouru: au début, quelques groupes de consommatrices se réunissaient pour comparer des marchandises et faire des tests modestes avec des moyens artisanaux... et aujourd'hui, la FRC a 31781 membres-abonnés, quelques dizaines de groupes locaux très actifs organisant conférences, cours et débats; les tests sont faits sur une plus large échelle, en collaboration avec l'IRM et la Fédération suisse des consommateurs; on étudie des dossiers, on donne son avis sur des consultations, on fait partie de commissions à l'échelon fédéral, on collavail fourni par les différents comités missions à l'échelon fédéral, on colla-bore avec d'autres associations de mmateurs à l'étranger. Le comité romand a, cependant, encore des an bitions : développer les prestations de

la FRC à ses membres, notamment la réalisation et la publication de tests et de recherches, créer un fonds d'aset de recherches, créer un fonds d'as-sistance juridique et aider financière-ment davantage les sections et grou-pes locaux; pour réaliser tout cela, le comité a proposé une augmentation de la cotisation, qui est acceptée par l'assemblée, et passe de 12 à 15 francs pour 1975. (Rappelons que la cotisation représente en même temps l'abonne-ment à « J'achète mieux! »)

ment a « Jacnete meux : »)

La FRC avait l'habitude, pour ses
conférences ou débats de l'après-midi,
de jaire appel à une ou des personnalités venant de l'extérieur. Cette
année, elle décida d'informer le public et les enseignants d'un sujet qui lui tient à cœur: L'éducation à la consomtient a cœur: L'éducation à la consom-mation des enfants; les responsables de la FRC se répartirent la tâche et aucun conférencier ne vint d'ailleurs apporter sa bonne nouvelle. C'était une très bonne idée et ce débat avait une grande cohésion et une très haute tenne.

Deux films faits par des enseignants du cycle d'orientation de Genève, in-troduisirent le sujet. 1) L'enfant flè-che: l'enfant utilisé dans les images publicitaires pour émouvoir, pour attirer l'attention, pour faire acheter; celui qu'on utilise indirectement pour les parents à choisir tel pro duit plutôt qu'un autre (par la publicité TV, par le cadeau-pour-l'enfant que celui-ci remarque: il dira à sa maman: « Achète ce produit qui donne un ballon!». 2) L'enfant cible: traitant de la publicité destinée à l'enfant puisque celui-ci représente un pouvoir d'achat avec lequel il faut compter: à Genève, c'est 2 millions par an qui sont dépensés par les enfants et les adoles-cents! Dans plusieurs branches du commerce, on sait que les meilleurs clients sont les 13 à 25 ans (certains disques, livres, journaux, transistors, gadget...).

La FRC veut faire de l'enfant un consommateur éclairé; sans vouloir es substituer aux éducateurs (école, parents), elle veut éveiller l'intérêt pour ce problème, informer de ce qui se fait ailleurs, élaborer des suggestions de travail, contribuer à faire naître chez l'enfant un sens de la responsabilité. La FRC va préparer des caliters de documentation pour les enseignants (abonnement 3 francs au secrétariat de la FRC). Une autre responsable de la FRC montra ensuite ce que pouvait faire faire contrôler la monnaie rendue au magasin, par l'enfant; lui faire comparer les prix, les qualités, lui donner celui-ci remarque: il dira à sa ma-

faire contrôler la monnaie rendue au magasin, par l'enfant : lui faire comparer les prix, les qualités, lui donner des responsabilités, le laisser composer des menus; le faire participer à l'établissement du budget familial... afin que par toutes ces petites responsabilités, il se sente un membre utile de la famille.

La discussion, dirigée par Mme Ariane Schmitt, permit à plusieurs auditeurs de s'exprimer et montra combien ce débat avait été apprécié.

S. Ch.

# Le coin de la publicité... ridicule

# 2 femmes parmi des centaines attestent Nous avons 7u gpossip nos seins de jour en jour

E jours seulement! Il n'en a pas fallu plus pour que ces unes femmes, Evelyne C... et Monique S..., voient leur grossir de 5 et 6 centimètres.

e mesurais que 73 centi de poitrine. Comme je nde, j'avais l'air d'une





GRATUITEMENT -Toutes mes télicitations pour votre pro

L'avis d'un publiciste (qui n'est pas pour rien dans la composition de ces prospectus «méli-mélo» où voisinent des images de séries de casseroles, de séries de livres — il faut toujours acheter toute la série! — de coussins chauffants, de bracelets antirhumatismes, d'instruments de gymnastique à domicile, de gadgets en tous genres): Le seul article pour lequel on reçoit encore des demandes de renseignements ou des demandes d'achat, ce sont ces produits pour faire grossir la politrine: les bulletins de commandes arrivent par milliers, alors que les autres articles ne «tirent» plus!
L'avis d'un gynécologue: Ce ne sont pas des produits nocifs puisqu'il s'agit d'hormones. Ces produits agissent tant qu'on en prend! Les hommes comme les femmes voient leur poitrine grossir lorsqu'ils absorbent ces hormones, mais dès qu'ils cessent d'en prendre, l'effet disparait. C'est donc très coûteux et finalement peu cfficace (ou efficace seulement momentanément).

# Des suppléments de prix sur les fromages importés

Les producteurs du pays se sentent menacés par les importations massives de fromage qui sont en constante, augmentation depuis plusieurs années. On comprend, leur point de vue si l'on considère que ces importations proviennent souvent d'un surplus de production des produits d'origine dont l'écoulement bénéficie de subventions substantielles de la CEE et des états intéressés. A cela s'ajoute que les fromages à pâte fine de l'étranger présentent un choix énorme de spécialités délicates que fabriquent de grandes exploitations que ne peuvent concurrencer les petites fromageries traditionnelles de la Suisse.

Grâce aux subsides dont elles béné-Les producteurs du pays se sentent

Grâce aux subsides dont elles bénéficient ces importations se font en gé-néral bien au-dessous des prix inter-nationaux. Il arrive fréquemment que la ménagère achète, de ce fait, des qualités étrangères à des prix bien in-férieurs à ceux que doivent payer les ménagères des pays producteurs: Hol-lande, France, Italie. On souhaiterait pouvoir se réjouir de ce que les ache-teurs qui souffrent du renchérissement puissent bénéficire sans entraves de ces avantages. Mais un tel dumping, qui est en totale contradiction avec les règles commerciales du GATT, n'a auficient ces importations se font en géqui est en totale contratiction avec les règles commerciales du GATT, n'a au-cune justification économique, plus particulièrement sous l'angle de la

coopération entre états et de l'intégration.

#### Un contingentement n'est pas pensable

Quoique l'exportation des fromages suisses atteigne aujourd'hui encore le double des importations, les produc-teurs suisses demandent depuis longtemps une protection contre l'envahistemps une protection contre i envanis-sante concurrence de l'étranger. Ils auraient aimé que l'on fixe une limite quantitative, sous forme par exemple de, contingentement. Les consomma-teurs ne peuvent accepter une telle solution

Toute mesure de ce genre correspond une limitation du libre choix du consommateur.

#### Des suppléments de prix supérieurs à

une imitation.

Soutenue aussi par les milieux exportateurs de Suisse qui craignent des représailles, c'est une opposition massive qui s'est manifestée. Les producteurs suisses en ont pris conscience. Face à elle, les autorités fédérales ont choisi d'augmenter provisoirement le supplément de prix de Fr. 50.— à Fr. 90.— par quintal. Il a décrété aussi des augmentations de taxes pour les froaugmentations de taxes pour les fromages à pâte molle et fromages fondus

Pour l'avenir les autorités souhaitent pouvoir fixer un régime de prélève-

ments variables, ce qui exigerait une ments variables, ce qui exigerait une révision qui accorderait au Conseil fédéral le droit de fixer des suppléments de prix sur les fromages d'importation si la production indigéne se trouve menacée par une trop forte importation. Ces suppléments de prix devraient s'échelonner et s'adapter aux conditions du marché du moment. Leur produit servit afforté à une réduction. produit serait affecté à une réduction complémentaire des fromages à pâte fine et à pâte molle.

#### Un système presque libéral

En tant que consommateurs, nous pensons qu'on ne peut guère s'opposer à la solution retenue par le Conseil fédéral. L'importation quantitative n'est pas juguiée, de sorte que le consommateur bénéficie du même choix.

mateur bénéficie du même choix.
Le renchérissement du fromage
d'importation se maintient dans des
limites acceptables. Les primes dont
bénéficient les exportateurs étrangers
sont en quelques sortes épongées. Ces
suppléments de prix servent à une réduction de prix des fromages du pays,
ces taxes ne tombent pas à la charge
du consommateur, mais facilitent pour
lui l'achat du produit du pays. La valeur concurrentielle du marché intéleur concurrentielle du marché inté rieur v gagne.

Fédération suisse des consommateurs